

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 79.035.288 dinars, un actif net de 78.696.300 dinars et un bénéfice de la période de 1.171.817 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 Janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT
Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	44 704 879	44 301 158
Obligations et valeurs assimilées		43 704 834	44 301 158
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 000 045	-
Placements monétaires et disponibilités		34 321 139	14 609 235
Placements monétaires	5	34 321 139	14 609 235
Créances d'exploitation	6	9 270	8 047
TOTAL ACTIF		79 035 288	58 918 440
<hr/>			
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	307 890	133 327
Autres créditeurs divers	8	31 097	27 505
TOTAL PASSIF		338 987	160 832
<hr/>			
ACTIF NET			
Capital	9	73 852 007	55 163 806
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		479	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 843 815	3 593 292
ACTIF NET		78 696 300	58 757 608
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		79 035 288	58 918 440

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	du 01/10/ au 31/12/2025	du 01/01/ au 31/12/2025	du 01/10/ au 31/12/2024	du 01/01/ au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>748 633</u>	<u>3 232 462</u>	<u>781 981</u>	<u>3 068 665</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		748 633	3 091 859	781 981	3 068 665
Dividendes		-	140 602	-	-
Revenus des placements monétaires	11	<u>496 436</u>	<u>1 541 881</u>	<u>183 015</u>	<u>559 123</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>136 533</u>	<u>546 855</u>	<u>133 047</u>	<u>633 523</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>1 381 602</u>	<u>5 321 197</u>	<u>1 098 043</u>	<u>4 261 311</u>
Charges de gestion des placements	13	(176 118)	(657 833)	(133 328)	(528 362)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 205 483</u>	<u>4 663 364</u>	<u>964 715</u>	<u>3 732 949</u>
Autres charges	14	(41 336)	(116 495)	(22 785)	(90 418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 164 147</u>	<u>4 546 869</u>	<u>941 930</u>	<u>3 642 531</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 010)	296 946	(67 579)	(49 239)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>1 150 138</u>	<u>4 843 815</u>	<u>874 351</u>	<u>3 593 292</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	14 010 2	(296 946)	67 579	49 239	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	853	(135 463)	183 500 (*)	183 500 (*)	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 816	19 108	(178 683) (*)	(158 937) (*)	
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>1 171 817</u>	<u>4 430 514</u>	<u>946 747</u>	<u>3 667 094</u>

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/10/ au 31/12/2025</i>	<i>du 01/01/ au 31/12/2025</i>	<i>du 01/10/ au 31/12/2024</i>	<i>du 01/01/ au 31/12/2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 171 817	4 430 514	946 747	3 667 094
Résultat d'exploitation	1 164 147	4 546 869	941 930	3 642 531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 816	19 108	(178 683) (*)	(158 937) (*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 853	(135 463)	183 500 (*)	183 500 (*)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(4 555 744)	-	(3 280 092)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(440 923)	20 063 922	(1 256 445)	(1 656 632)
Souscriptions				
- Capital	13 787 245	66 746 978	4 959 126	29 501 621
- Régularisation des sommes non distribuables	(22 955)	(49 020)	1 953	6 823
- Régularisation des sommes distribuables	812 369	3 889 500	283 685	1 384 087
Rachats				
- Capital	(14 214 925)	(47 940 518)	(6 147 509)	(30 942 541)
- Régularisation des sommes non distribuables	23 724	47 116	(2 424)	(7 220)
- Régularisation des sommes distribuables	(826 382)	(2 630 135)	(351 276)	(1 599 402)
VARIATION DE L'ACTIF NET	730 895	19 938 692	(309 698)	(1 269 630)
ACTIF NET				
En début de période	77 965 406	58 757 608	59 067 306	60 027 238
En fin de période	78 696 300	78 696 300	58 757 608	58 757 608
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	747 668	554 373	566 321	568 860
En fin de période	743 370	743 370	554 373	554 373
VALEUR LIQUIDATIVE	105,864	105,864	105,989	105,989
TAUX DE RENDEMENT	1,52%	6,00%	1,62%	6,18%

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Décembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la Société « UNION CAPITAL » EX « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 44.704.879 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilés			42 391 300	43 704 834	55,54%
Obligations des sociétés			15 102 600	15 666 133	19,19%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	300 000	310 356	0,39%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	400 000	406 663	0,52%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	780 600	836 470	1,06%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 200 000	1 221 670	1,55%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	500 000	538 451	0,68%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	120 000	122 656	0,16%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	120 000	122 764	0,16%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	600 000	610 272	0,78%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	800 000	852 971	1,08%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 500 000	1 617 177	2,05%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%	5 000	500 000	510 919	0,65%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	600 000	639 584	0,81%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	800 000	846 904	1,08%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	200 000	215 142	0,27%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	82 000	86 550	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	400 000	406 312	0,52%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	800 000	819 516	1,04%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 200 000	1 284 178	1,63%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF 10.10%	5 000	500 000	508 080	0,65%
	ATL 2025-2 9.15%	5 000	500 000	501 003	0,64%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	7 000	700 000	707 499	0,90%
TNTWU2KQRW54	UBCI 2025-2 CA 9.10%	25 000	2 500 000	2 500 997	3,18%
Emprunt National			21 500 000	21 969 040	27,92%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	2 625 000	2 650 073	3,37%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	2 625 000	2 649 302	3,37%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	4 375 000	4 473 499	5,68%
TNIZ09015G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	4 375 000	4 478 159	5,69%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 534 101	1,95%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 004 947	1,28%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 294 362	1,64%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	3 884 597	4,94%
Bons du trésor assimilables			5 788 700	6 069 660	7,71%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 109 585	1,41%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	4 960 075	6,30%
Titres OPCVM			1 000 045	1 000 045	1,27%
TNUR2EE3X1V2	CAP OBLIG SICAV	9 056	1 000 045	1 000 045	1,27%
TOTAL			43 391 345	44 704 879	56,81%
Pourcentage par rapport à l'Actif					56,56%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 34.321.139 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<u>Dépôts à vue</u>			
	UBCI	3 301 341	3 301 341	4,20%
	<u>Dépôts à terme</u>			
	Dépôt à terme UBCI au 31/03/2026 à 7,99% pour 90 jours	3 301 341	3 301 341	4,20%
	<u>Certificats de dépôt</u>			
		6 000 000	6 001 051	7,63%
		6 000 000	6 001 051	7,63%
		17 378 948	17 920 850	22,77%
TNQ8OVA5JQG1	Certificat de dépôt BNA au 06/02/2026 à 8,75% 150 jours	971 859	993 061	1,26%
TND4PTQCA408	Certificat de dépôt BTL au 08/01/2026 à 9,99% 350 jours	2 787 536	2 995 347	3,81%
TNR7C55QG8R5	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2026 à 9,99% 340 jours	2 793 083	2 994 684	3,81%
TN1PZ8VNK7W3	Certificat de dépôt BT au 01/04/2026 à 8,50% 190 jours	1 931 304	1 966 707	2,50%
TNPVOOE6ZVQ5	Certificat de dépôt AMEN BANK au 08/01/2026 à 8,49% 30 jours	1 988 760	1 997 363	2,54%
TNVQSL8CR5C9	Certificat de dépôt BNA BANK au 04/02/2026 à 8,64% 120 jours	1 466 407	1 490 287	1,89%
TNNHOZXRWZ22	Certificat de dépôt BNA BANK au 15/01/2026 à 8,59% 80 jours	2 462 537	2 493 341	3,17%
TNYZNFRYX5Y3	Certificat de dépôt BNA BANK au 27/01/2026 à 8,59% 70 jours	1 480 286	1 492 601	1,90%
TNG5PW397112	Certificat de dépôt UBCI au 10/01/2026 à 8,49% 10 jours	1 497 177	1 497 458	1,90%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>			
	Pension livrée AMEN BANK au 28/08/2026 à 7,6% pour 270 jours	6 999 885	7 097 898	9,02%
	Pension livrée BTL au 24/04/2026 à 8,24% pour 190 jours	999 885	1 006 114	1,28%
	Pension livrée BTL au 14/05/2026 à 8,24% pour 190 jours	2 500 000	2 531 653	3,22%
		3 500 000	3 560 130	4,52%
	TOTAL	33 680 174	34 321 139	43,61%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			43,43%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 9.270 dinars contre 8.047 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	9 270	8 047
Total	9 270	8 047

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 307.890 dinars contre 133.327 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	40 115	30 368
Dépositaire	38 529	14 814
Distributeurs	229 246	88 145
Total	307 890	133 327

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 31.097 dinars contre 27.505 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	6 676	4 963
Charges à payer	24 421	22 542
Total	31 097	27 505

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	55 163 806
Nombre de titres	554 373
Nombre d'actionnaires	941

Souscriptions réalisées

Montant	66 746 978
Nombre de titres émis	670 779
Nombre d'actionnaires nouveaux	57

Rachats effectués

Montant	(47 940 518)
Nombre de titres rachetés	(481 782)
Nombre d'actionnaires sortants	(149)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(135 463)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 108
Régularisation des sommes non distribuables	(1 904)

Capital au 31-12-2025

Montant	73 852 007
Nombre de titres	743 370
Nombre d'actionnaires	849

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 748.633 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre 781.981 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2024</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2024</u>
--	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

Dividendes

- des titres OPCVM	-	140 602	-	-
--------------------	---	---------	---	---

Revenus des obligations et valeurs assimilées

<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	252 393	1 020 865	258 502	1 018 524
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	496 240	2 070 994	523 479	2 050 141
Total	748 633	3 232 462	781 981	3 068 665

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 496.436 dinars, contre 183.015 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>du 01/10 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2024</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2024</u>
Intérêts des dépôts à vue	8 537	40 773	8 121	37 956
Intérêts des dépôts à terme	119 725	311 429	-	-
Intérêts des certificats de dépôt	368 174	1 189 678	174 894	521 167
Total	496 436	1 541 881	183 015	559 123

NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<u>du 01/10 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2024</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2024</u>
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	136 533	546 855	133 047	633 523
Total	136 533	546 855	133 047	633 523

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 176.118 dinars, contre 133.328 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, se détaillant ainsi :

	<u>du 01/10 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2024</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	40 116	149 840	30 369	120 349
Rémunération du dépositaire	19 569	73 093	14 814	58 707
Rémunération des distributeurs	116 434	434 901	88 145	349 306
Total	176 118	657 833	133 328	528 362

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 41.336 dinars, contre 22.785 dinars pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, se détaillant ainsi :

	<u>du 01/10 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2025</u>	<u>du 01/10 au 31/12/2024</u>	<u>du 01/01 au 31/12/2024</u>
Redevance CMF	19 569	73 093	14 814	58 707
Taxes	2 392	9 489	2 584	10 279
Frais bancaires	59	299	35	138
Frais de publications	1 538	6 102	1 546	6 152
Honoraires commissaire aux comptes	15 761	19 512	1 795	7 142
Jetons de Présence	2 016	8 000	2 011	8 000
Total	41 336	116 495	22 785	90 418

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part pour le troisième et le quatrième trimestres 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.